

Expertises psychiatriques: le cas Urbaniok

Portrait du psychiatre Frank Urbaniok, chef du Service de psychiatrie-psychologie rattaché à la Direction de la justice zurichoise.

Dans un long article, Alex Baur dresse le portrait du célèbre et contesté psychiatre Frank Urbaniok (Die Weltwoche 25.10.12). [Compte tenu de l'orientation de ce journal, de tendance UDC, on peut considérer que ce portrait est relativement objectif, bien qu'il dénote une intention assez claire de légitimer le travail du psychiatre (commentaire A-C.M-S)].

L'article s'ouvre sur un cas particulier : une femme vient demander protection à la police zurichoise pour cause de violences et de menaces de la part de son compagnon. L'homme est un Africain, qui suit un traitement psychiatrique, et qui a déjà purgé une peine de prison pour tentative de meurtre. Mais quand le policier veut arrêter cet homme, sa femme s'interpose, prétend qu'elle a exagéré et que son mari n'est pas dangereux. La police est souvent placée devant de tels dilemmes. A Zurich, cependant, la police peut sortir de ce dilemme relativement facilement. Elle peut se tourner d'abord vers un centre spécialisé, qui, sur la base d'une checklist, va établir une première évaluation de la situation. Si la police a encore des doutes, elle va ensuite s'adresser au « Psychiatrisch-Psychologisch Dienst » (PPD) rattaché à la direction de la justice. Les psychiatres de ce service vont livrer, dans un délai de deux à six semaines, une expertise écrite contenant des recommandations et proposant des mesures. A la tête de ce service, règne le psychiatre Frank Urbaniok. Tout cet appareil porte le signe du chef, avec une consigne qui peut se résumer en « normer, standardiser, objectiver, partout où c'est possible ».

Une « machine à faire des pronostics »

Dans ce but, Urbaniok a développé le programme « Fotres », un programme informatique qui permet une analyse des risques chez les auteurs de délits potentiellement dangereux, système qui a déjà retenu l'attention sur le plan international. La « Psychiatrie du computer » a aussi attiré les critiques de ceux qui trouvent ce système inhumain. Il faut dire que le système Urbaniok représente une révolution dans le domaine de la psychiatrie judiciaire. Il est arrivé à Zurich en 1995 pour pratiquer des traitements psychothérapeutiques sur des criminels dangereux. « Jusque-là, on s'était toujours concentré sur la personne du délinquant, lequel se présentait le plus souvent comme une victime, notamment en raison d'une enfance ou adolescence difficile. Urbaniok, lui, s'est orienté exclusivement sur l'acte criminel. C'était nouveau. L'idée de transformer de dangereux malfaiteurs en inoffensifs citoyens est depuis lors totalement abandonnée. On ne parle plus que de pronostics de risques, de mesures diversifiées de sécurité, et parfois aussi d'internements ». Urbaniok a brisé un tabou. « De toute manière, une série de faux diagnostics et de mauvais pronostics ayant abouti à la libération de prédateurs sexuels dangereux comme Werner Ferrari ou Erich Hauert avaient ruiné la réputation des psychiatres forensiques. La vieille garde a disparu et s'est retirée du débat public». Sauf le privat-docent et psychiatre Mario Gmür.

Mario Gmür tient la méthode Urbaniok pour « une action de nettoyage hygiénico-criminaliste » (kriminalhygienische Säuberungaktion), « à la limite du lavage de cerveau ». « Une débâcle juridique » (Rechtsstaatkisches Debakel). Mais selon Die Weltwoche, ceux qui l'écoutent ne sont pas nombreux : « Gmür, qui n'a jamais fait de recherche n'a aucun poids dans le domaine scientifique ». D'autres critiques s'expriment sur internet, dans les forums de discussion, et, selon le journal, elles émanent de délinquants et de leurs proches. Mais il faut tout de même les prendre en considération. « Car aujourd'hui, le danger - peut-être pour compenser la mentalité du laisser-faire d'avant - c'est

d'enfermer des gens, dans le doute, alors que cela n'aurait pas été nécessaire. Les experts sont soumis à une forte pression : chaque récidive provoque le scandale. En revanche, interner une personne inoffensive à cause d'un faux diagnostic est une erreur qui ne sera jamais prouvée ». Selon la Weltwoche, les critiques les plus virulentes viennent de « Reform 91 » [que nous citons dans la rubrique « exécution des peines », comme auteur d'une pétition pour une loi fédérale sur l'exécution des peines, et que die Weltwoche accuse d'être dirigé par des criminels et leurs proches] et des avocats de gauche qui en veulent au PPD.

Une expérience de boxeur pour faire face aux critiques

Ensuite l'article évoque le cas de l'homme Libanais dont nous relatons l'histoire à propos du renvoi des criminels étrangers. Le juge l'avait condamné à une peine de vingt mois avec sursis partiel ainsi qu'à une thérapie ambulatoire. Vu que celle-ci n'a donné aucun résultat, le PPD a recommandé d'enfermer cet homme dans une prison fermée pour un traitement de durée indéterminée. Mais cet homme avait toujours nié les faits qu'on lui reprochait, et dans ce cas, on peut douter de l'efficacité d'une thérapie. [Comme mentionné dans l'article sur le renvoi, c'est le Tribunal fédéral qui a ordonné la libération de cet homme, retenu illégalement en prison]. Mais pour la Weltwoche, ce ne sont pas les psychiatres du PPD qu'il faut accuser, mais la justice qui a attendu quatre ans avant de rendre son jugement. Selon die Weltwoche, « cela montre que les auteurs de délits ne sont pas livrés sans défense aux thérapeutes ».

Selon le journal, Urbaniok est ouvert aux critiques. C'est aussi un homme solide, qui a fait de la boxe et qui continue à s'entraîner. « La boxe est un sport qui exige énormément d'endurance, de discipline et de stratégie. Celui qui veut gagner doit non seulement connaître son adversaire, mais aussi ses propres faiblesses et ses limites ». Urbaniok est conscient que son système d'analyse des risques n'est pas une recette miracle « mais simplement un outil qui doit être développé en permanence et qui ne pourra jamais remplacer les spécialistes qui l'utilisent. Urbaniok compare « Fotres » à une checklist dans le cockpit d'un avion : ce n'est pas elle qui fait un bon pilote, mais un bon pilote ne peut pas faire sans elle ». Les conclusions de l'expert ne sont pas toujours parfaites et elles sont attaquables. Elles ne protègent pas les prévenus de décisions arbitraires. « Les pronostics sont toujours des estimations vraisemblables, fondées sur l'expérience. Ce qui est valable pour les prévisions météorologiques l'est aussi sur le plan humain : la certitude absolue n'existe pas, l'apparence est souvent trompeuse, mais plus nous savons de choses sur le passé, mieux nous pouvons prédire l'avenir. Celui qui veut procéder de manière systématique s'en tient à des critères objectifs. Les êtres humains peuvent cacher leurs motivations et leurs comportements, les embellir et les dissimuler, mais les indices et les traces qu'ils ont laissées derrière eux ne mentent pas, pour autant qu'on les interprète correctement ». Pour Urbaniok, l'analyse doit porter sur les délits antérieurs, or l'effacement des données au casier judiciaire après dix ans rend impossible un pronostic correct.

Cette analyse « ne doit pas forcément être au détriment d'un prévenu. Au contraire. Même s'il y a de nombreuses condamnations antérieures, cela ne rend pas un délinquant dangereux : cela dépend du genre de délits. Et plus on en sait sur ces délits, mieux on peut décider des mesures adéquates ». Revenant au cas évoqué au début de l'article, qui avait placé la police devant un dilemme, Urbaniok précise que cet homme soupçonné de violence à l'égard de sa compagne avait effectivement été condamné pour tentative de meurtre, mais suite à une bagarre dans un contexte politique ; il était effectivement en thérapie, mais pour dépression et non pour comportements violents. « Urbaniok a donc conclu après analyse des risques, que le danger qu'il commette un délit grave était restreint ». L'homme a été libéré.

Résumé et traduction : Anne-Catherine Menétrey-Savary

Février 2013